

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-168_2024-DE



ATTESTATION BAREME LEA

(Document à retourner complété et signé)

Je soussigné(e) :

Frédéric VIGOUROUX

Président(e) de l'association/ Maire de la commune :

COMMUNE DE MIRAMAS

N° SIRET :

211300637

Adresse de l'association / commune :

Hôtel de Ville – Place Jean Jaurès – 13140 MIRAMAS

Mail : lemaire@maire-miramass.fr

Téléphone : 04 90 58 76 04

Demande expressément l'ouverture du droit à l'aide « Loisirs Equitables et Accessibles » à compter du 1er janvier 2024 pour chaque lieux d'implantation des services suivants :

TYPE DE SERVICE

NOM DU SERVICE

Cocher le(s) service(s)

ESC ESC COMMUNE MIRAMAS
PSC PSC MERC COMMUNE MIRAMAS

VACANCES	MERCREDI	jours d'école			ADOS ALSH	ADOS AJ
		PSC MATIN	PSC MIDI	PSC SOIR		
X						
	X	X	X			

Certifie appliquer pour toute la durée de la convention, le barème de tarifications LEA ci-dessous :

Quotient Familial	Participation financière À l'heure
QF famille CAF 0 à 100€	0,15 €
QF famille CAF 101€ à 200€	0,15 €
QF famille CAF 201€ à 300€	0,15 €
QF famille CAF 301€ à 400€	0,30 €
QF famille CAF 401€ à 500€	0,40 €
QF famille CAF 501€ à 600€	0,45 €
QF famille CAF 601€ à 700€	0,70 €
QF famille CAF 701€ à 800€	0,80 €
QF famille CAF 801€ à 900€	0,90 €
QF famille CAF 901€ à 1 000€	1,00 €
QF famille CAF 1001€ à 1 100€	1,10 €
QF famille CAF 1101€ à 1 200€	1,20 €
QF famille CAF + 1 201€	libre choix du partenaire

Et le communique aux familles au travers du règlement de fonctionnement des structures.

Applique une tarification supplémentaire pour le repas de :

1,02 €/jour

dans la limite de 2€/jour

si le montant du repas diffère selon le service ou le QF des familles, joindre une annexe qui détaille ces tarifs

Fait le

A

MIRAMAS

Cachet et signature du représentant légal

Qualité du signataire : LE MAIRE